

EP Campus Condorcet

Délibérations du Conseil d'administration n°11 du 10 septembre 2019

Réuni au siège de l'EPCC 8, Cours des Humanités 93322 Aubervilliers cedex à 9h30

Délibération relative aux fiches modificatives du Contrat de Partenariat Public Privé négociées avant la date de Mise à Disposition des bâtiments.

Membres du Conseil d'administration : 36
Membres présents et représentés au début de la séance : 26

Délibération n°2019- 27 du Conseil d'administration.

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet, et notamment son article 7 ;
Vu le Contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016 et le modèle financier actualisé correspondant ;
Vu les fiches modificatives au Contrat ayant fait l'objet d'un accord des parties avant la date de Mise à disposition des bâtiments, numérotées 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10, 11, 12,13, 14,16, 17, 18, 26 ;

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le Conseil d'administration approuve la signature, par le Président de l'EPCC, des fiches modificatives (FM) du Contrat de Partenariat ayant fait l'objet d'un accord des parties avant la date de Mises à Disposition des bâtiments, ainsi que leurs conséquences financières : montant total des 17 FM diminuant le montant des investissements : - 292 210,38 €, somme intégrée au montant à financer, et l'autorise à signer un avenant au Contrat de partenariat, reprenant l'ensemble des dispositions prévues par lesdites fiches modificatives.

Abstention : 0
Votes pour : 26
Votes contre : 0

Affichage le 11/09/2019

Publication le 11/09/2019

Transmission au contrôle de légalité le 19/09/2019

Délibération certifiée exécutoire le 04/10/2019

Le Président du conseil d'administration



Jean-Marc BONNISSEAU